

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20211215-D202182-DE
Reçu le 20/12/2021
Publié le 20/12/2021

délibération :
D_2021_8_2

L' an deux mille vingt et un, le mercredi 15 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 09 Décembre 2021

Présents : 11

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Madame DESCLAUX Cécile, Madame TERRADE Anne Marie, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony

Votants : 13

Objet : Budget Commune :
Décision Modificative n°5

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte
Monsieur BOSSARD Jean Paul a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur MORA Vincent, Madame CORBIN Manitarritiana

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Monsieur GOUYGOU Dominique

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certains articles du budget de la Commune. Les modifications sont les suivantes :

Section / Chapitre	Article	Nature	Montant
Fonct / 12	6218	Autre personnel extérieur	- 5 000.00 €
	6411	Personnel titulaire	- 12 000.00 €
	6413	Personnel non titulaire	- 2 000.00 €
	6451	Cotisations URSSAF	- 3 000.00 €
	6453	Cotisations caisse des retraites	- 5 000.00 €
Fonct / 11	61551	Matériel roulant	- 5 000.00 €
	6184	Versement à des organismes de formation	- 1 000.00 €
	6232	Fêtes et Cérémonies	- 1 000.00 €
	6226	Honoraires	- 1 000.00 €
	60633	Fournitures de Voirie	- 1 000.00 €
Fonct / 65	6558	Autres contributions obligatoires	+ 36 000.00 €

Rémi SARRAT quitte définitivement la séance.

Patrick GRENIER sorti ponctuellement ne prend pas part au vote. Il avait le pouvoir de Dominique GOUYGOU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTTE les modifications telles qu'énoncées ci-dessus.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 15/12/2021, transmis en préfecture et rendu
exécutoire le 20/12/2021

